



## PLAN D'URGENCE POUR SOUTENIR LES ACTEURS ÉCONOMIQUES BÉTHUNOIS

### Aides destinées aux commerçants, artisans et indépendants

#### CONTEXTE

Une crise sanitaire inédite avec des conséquences fortes pour l'économie du pays. Des dizaines de milliers de commerçants, artisans et indépendants ont été contraints de suspendre leur activité.

La Ville de Béthune sera touchée par cette crise, notamment avec près de 300 commerces indépendants.

#### ENJEUX DU PLAN

Aider les commerçants, artisans et indépendants à traverser la crise et limiter son impact économique.

#### ■ PLAN EXCEPTIONNEL DE 680 000 EUROS

# LES MESURES D'URGENCE

- Exonération des droits de terrasse pour les hôtels, cafés et restaurants pour l'année 2020.
- Exonération des droits de place pour les commerçants de marchés et friteries à compter du déconfinement jusqu'au 31/12/2020.
- Exonération des droits d'emplacements pour les forains (foire mars 2021).
- Reconduction et simplification des dispositifs d'aides à la rénovation des points de vente (Rénov'vitrine) et d'installation de commerces alimentaires en circuit court pour l'année 2020.
- Aide à la digitalisation des commerçants : développement de l'application « Béthune Shop » pour en faire une « market place digitale locale ». Objectif : permettre l'achat en ligne (le click and collect) et offrir une solution de livraison type « retraits drive ».
- Enveloppe dédiée à la communication et à la promotion des activités commerciales et artisanales béthunoises.
- Budget de 550 000 euros pour la création de deux fonds d'aides\* directes aux TPE impactées par la crise Covid-19 (instruction des demandes avec effet immédiat) :
  - Une aide forfaitaire au loyer (bureau ou commerce) non remboursable de 1000 euros par structure éligible
  - Une aide forfaitaire de 3000 euros remboursable par structure sous forme d'un prêt sur l'honneur à 0% (prêt sur 24 mois avec différé total de 12 mois)

<sup>\*</sup> Selon critères d'éligibilité